

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE WINA

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

WINA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

Fe 06248 (15/09/2026)

DECISION

N° 02 /D/C-WINA/SG/ST/CIPM/2026 DU 26/03/2026
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE
OUVERT

EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 02 / 2026/AONO/C/WIN/CIPM-BEC DU 09/02/2026 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LOT 02 L'OUVERTURE DES PISTES AGRICOLES DU
TRONCON KAMARKI-PARAM DANS LA COMMUNE DE WINA, DEPARTEMENT
DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINA,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu L'Arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu L'Arrêté N°012/A/MINATD/DCTD du/19/10/15 constatant l'élection du Maire de la commune de WINA ;
- Vu La Décision N°0000421/D/MINMAP/DAJ/MINAS du 24 Juin 2021 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu La Décision N°01/DM/C/KHY/SG/2023 portant constatation de la commission interne de passation des marchés auprès de la commune de WINA ;

- Vu** La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu** Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Considérant** Le dossier d'appel d'offres N° / 2026/AONO/C/WIN/CIPM-BEC **POUR LOT 02 POUR L'OUVERTURE DES PISTES AGRICOLES DU TRONCON KAMARKI-PARAM** dans la Commune de WINA, Département du Mayo-Danay et dans la Région de l'Extrême-Nord.

D E C I D E :

Article 1^{er}- L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offre suscité :

N °AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
01 LOT02	ETS TSM box 634maroua TEL 699804041	9 995 000	3 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

WINA, le _____

Le Maire de la Commune de WINA

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/WIN
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE



Dr Toubakbe
Le Maire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE WINA

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANA

WINA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

COMMUNIQUE

N° 02 /C/C-WINA/SG/ST/CIPM/2026 DU 26/03/2026
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE DE L'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE E
N° 02 / 2026AONO/C/WIN/CIPM-BEC DU 09/02/2026 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LOT 02 OUVERTURE DES PISTES AGRICOLES DU TRONCON
KAMARKI-PARAM DANS LA COMMUNE DE WINA, DEPARTEMENT DU MAYO-
DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINA COMMUNIQUE

Par décision N° 02 /D/C-WIN/SG/ST/CIPM/2025 DU _____

L'Etablissement ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel
d'offre suscité :

N °AONO	Etablissements	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
01 LOT 02	ETS TSM SARL box 634 Maroua TEL 6 99804041	9 995 000	3 mois

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus
tard dans les **sept (07)** jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de WINA pour
l'établissement des Lettres Commandes y afférentes.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres
sous quinzaine dès la publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de main levée de la caution de soumission.

Ampliations :

- PREFET/MD
- MINMAP/MD
- ARMP/EN
- DD/MINEPAT/MD
- PRESIDENT CIPM/KHY
- RECEVEUR MUNICIPAL/WIN
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

WINA, le _____

Le Maire de la Commune de WINA

Dr Touba
Le Maire